

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

ST 90-118

L'An mil neuf cent quatre vingt dix le 29 NOVEMBRE 1990 à 18 heures 30  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en  
séance publique, sous la présidence de Monsieur MOST Philippe, Maire.

**DATE DE CONVOCATION**

23 NOVEMBRE 1990

**DATE D'AFFICHAGE**

23 NOVEMBRE 1990

**ETAIENT PRESENTS** : MM. MOST, Maire, LE GUEUT, HUGENDOBLER,  
CANDAU, BERLAND, BOISNARD, GAUGUIN, MME LISION, Adjoints.  
MM. BARON, MLE BARRAUD-DUCHERON, BENOIT, BUJARD, COASSIN, DINDINAUD,  
MM. GUEZENNEC, LACOTTE, MONNARD, MOULINEAU, MME PARROU, PELTIER, MM.  
QUENTIN, SABATHIER, Conseillers formant la majorité des membres en  
exercice.

**ETAIENT REPRESENTES** : M. GAVEN par M. LE GUEUT  
Mme MONTRON par M. LE MAIRE  
M. CHABANEAU par M. CANDAU  
Mme FONTAN par M. MONNARD  
M. TAP par M. BENOIT

**ABSENTS** : MM. ALCHEP, ALONSO, BARRIERE, MARCONI, REVOLAT

Nombre de Conseillers  
en exercice : 32  
Nombre de Présents : 22  
Nombre de Votants : 27

Monsieur COASSIN a été élu Secrétaire de Séance.

**OBJET** : PROGRAMME DE GROSSES REPARATIONS AUX ECOLES MATERNELLES ET DU  
PREMIER DEGRE POUR L'EXERCICE 1991. DEMANDE DE SUBVENTIONS.

**VOTE** : UNANIMITE.

Lors de sa réunion en date du 26 Septembre 1990, la Commission des Affaires Scolaires a établi un programme prévisionnel de grosses réparations et d'équipements à réaliser dans les écoles maternelles et les écoles du 1er degré.

Ce programme d'un coût total estimé à 2.874.000 francs s'établit comme suit :

**ECOLE JULES FERRY PRIMAIRE**

- toiture, couverture, zinguerie,  
traitement des façades 350.000 Francs
- Traitement des murs, plafonds des circulations  
escaliers, salles de classes 130.000 Francs
- Aménagement de la cour 50.000 Francs
- Aménagement d'une bibliothèque commune 70.000 Francs

**ECOLE JULES FERRY MATERNELLE**

- Toiture, couverture, zinguerie 50.000 Francs
- Menuiserie extérieure : rotonde 200.000 Francs
- Réfection des 2 blocs sanitaires 160.000 Francs
- Traitement des murs, plafonds, cage  
d'escalier, salles de classes 220.000 Francs
- Réfection des cuisines (réseaux,  
électricité, faïence ...) 20.000 Francs
- Réalisation d'un ensemble de  
douches, vestiaires 180.000 Francs

**ECOLE ELEMENTAIRE MAINE GEOFFROY**

- Réalisation de clôture 40.000 Francs
- Avant toit 50.000 Francs
- Grosses réparations dans les cuisines 15.000 Francs
- Réalisation d'espaces verts et bancs 34.000 Francs

**ECOLE MATERNELLE MAINE GEOFFROY**

- Traitement des façades, terrasses, sols divers 85.000 Francs

**ECOLE PRIMAIRE LOUIS BOUCHET**

- Réfection des toitures 150.000 Francs
- Aménagement de la cour 50.000 Francs

**ECOLE MATERNELLE LOUIS BOUCHET**

- Réfection des toitures 150.000 Francs
- Aménagement de la cour 100.000 Francs

**ECOLE PRIMAIRE DE L'YEUSE**

- Aménagement d'une aire de sport 50.000 Francs
- Aménagement d'un préau couvert 150.000 Francs

**ECOLE MATERNELLE DE L'YEUSE**

- Aménagement de la cour 50.000 Francs

**ECOLE PRIMAIRE LA CLAIRIERE**

- Réfection générale de la toiture et zinguerie 150.000 Francs

**ECOLE MATERNELLE LA CLAIRIERE**

- Aménagement de la cour 150.000 Francs

**DIVERS**

- Rideaux dans diverses écoles 160.000 Francs

- Mobilier 60.000 Francs

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

- OUI l'exposé de M. le Rapporteur

-VU l'avis favorable de la Commission des Affaires Scolaires réunie le  
26 Septembre 1990

**D E C I D E**

- d'approuver le programme prévisionnel de grosses réparations et  
d'équipement, au titre de l'exercice 1991, pour un montant estimé à  
2.874.000 Francs,

- de solliciter du CONSEIL GENERAL une subvention au taux le plus  
élevé,

- de s'engager à inscrire à son budget les crédits nécessaires à la  
réalisation de ces opérations, dans l'année calendaire, dont la date  
de départ sera celle de l'arrêté attributif de subvention du  
département.

Fait les jour, mois et an susdits  
Ont signé le Registre  
MM. les Membres présents

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT

Déposé à la S/Prefecture de Rochefort  
le 5 Décembre 1990

Application Loi N°82213 du 2 Mars 1982  
Certifié Conforme

Mairie de Royan

Par délégation du Maire  
Le Secrétaire Général Adjoint